



**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-APOLLINAIRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE
PROVINCE DE QUÉBEC**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 OCTOBRE 2011

À une séance extraordinaire tenue le 24 octobre 2011, à 19 h, au lieu ordinaire des réunions du Conseil, étaient présents :

Mme Ginette Moreau, mairesse
M. Léopold Rousseau, conseiller n° 1
M. Jean-Pierre Lamontagne, conseiller n° 2
M. Jonathan Moreau, conseiller n° 3
Mme Julie Rousseau, conseillère n° 4
M. André Sévigny, conseiller n° 5
M. Bernard Ouellet, conseiller n° 6

La directrice générale atteste que plus de 3 personnes sont présentes dans la salle.

ORDRE DU JOUR

PRÉLIMINAIRES :

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Constatation de la régularité de la séance et validation de l'avis de convocation

ÉTUDE :

4. Emprunt de 345 000 \$ par billets
 5. Emprunt par billets au montant de 345 000 \$ prévu au règlement d'emprunt n° 636-2010
 6. Contribution au Cocktail Bénéfice du Club Lions
 7. Période de questions
 8. Adoption du procès-verbal de la séance tenante
 9. Clôture de la séance extraordinaire
-

15172-10-2011
point no 2

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 24 octobre 2011 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité



15173-10-2011
point no 3

VALIDATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'avis de convocation a été fait conformément à l'article 153 du Code municipal, L.R.Q.c.C-27.1 et constat unanime est fait par tous les conseillers.

Que les membres du conseil municipal considèrent l'avis de convocation bon et valable et au surplus, y renoncent par la présente.

Adopté à l'unanimité

15174-10-2011
point no 4

ACCEPTATION DE L'OFFRE POUR L'EMPRUNT DE 345 000 \$ PAR BILLETS

À la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission, le ministère des Finances a reçu 2 soumissions conformes :

- CAISSE DESJARDINS DU CŒUR DE LOTBINIÈRE Taux moyen : 3,27 %
- FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. Taux moyen : 3,498 %

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité de Saint-Apollinaire accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Desjardins du Cœur de Lotbinière pour son emprunt du 31 octobre 2011 au montant de 345 000 \$ par billet en vertu du règlement d'emprunt numéro 636-2010, au pair ou au prix de 100 %, échéant en série cinq ans comme suit :

29 400 \$	3,27 %	31 octobre 2012
30 500 \$	3,27 %	31 octobre 2013
31 400 \$	3,27 %	31 octobre 2014
32 600 \$	3,27 %	31 octobre 2015
221 100 \$	3,27 %	31 octobre 2016

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

Adopté à l'unanimité

15175-10-2011
point no 5

EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 345 000 \$ PRÉVU AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 636-2010

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt numéro 636-2010, la Municipalité de Saint-Apollinaire souhaite emprunter par billet un montant total de 345 000 \$;

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;



Qu'un emprunt par billets au montant de 345 000 \$ prévu au règlement d'emprunt n° 636-2010 soit réalisé;

Que les billets soient signés par la mairesse et la secrétaire-trésorière;

Que les billets soient datés du 31 octobre 2011 et que les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement;

Que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2012	29 400 \$
2013	30 500 \$
2014	31 400 \$
2015	32 600 \$
2016	33 800 \$ (à payer en 2016)
2016	187 300 \$ (à renouveler)

Que pour réaliser cet emprunt la municipalité de Saint-Apollinaire émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de 5 ans (à compter du 31 octobre 2011), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2017 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 636-2010, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adopté à l'unanimité

15176-10-2011
point no 6

CONTRIBUTION AU COCKTAIL BÉNÉFICE DU CLUB LIONS

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont reçu une invitation pour assister au 29^e Cocktail Bénéfice du Club Lions de St-Apollinaire, le 4 novembre prochain;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'octroyer un montant de 300 \$ pour la publicité dans le bottin du Cocktail Bénéfice et de faire l'achat de 4 cartes au coût de 60 \$ chacune, pour un total de 540 \$ pour cette activité de levée de fonds.

Adopté à l'unanimité

15177-10-2011
point no 8

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le procès-verbal du 24 octobre 2011 soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité



15178-10-2011
point no 9

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

De clôturer la séance extraordinaire le 24 octobre 2011, à 19 h 08.

Adopté à l'unanimité

Ginette Moreau,
Mairesse

Martine Couture,
Directrice générale/secrétaire-trésorière
